



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le jeudi 17 février 2022 à 19h00, à huis clos en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la COVID-19, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique, la présente séance est tenue en présentiel sans la présence du public.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

22-02-17-5884

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 17 février 2022 à 19 h 05.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 17 février 2022, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption des prévisions budgétaires 2022;
- D) Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024;
- E) Période de questions;
- F) Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

22-02-17-5885

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 17 février 2022 tel que présenté.

Adopté

Adoption des prévisions budgétaires 2022

Considérant que les prévisions budgétaires de la Ville de Huntingdon pour l'exercice financier 2022 sont déposées devant le conseil municipal ;

Considérant que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

22-02-17-5886

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon adopte, telles que présentées, les prévisions budgétaires équilibrées pour l'exercice financier 2022, prévoyant des revenus et des dépenses ainsi que des affectations totalisant 5 610 064 \$

Adopté

Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024

Considérant que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 est déposé devant le conseil municipal ;

Considérant que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée.

22-02-17-5887

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 tel que présenté.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

22-02-17-5888

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 18

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière